

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 12 mars 2018 à 18 h, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Etaient présents :

M. ZENNER Bernard	M. BARBE Jérôme	M. HERGAT Michel	M. LANGENFELD Guy
M. BALCERZAK Roland	Mme CONTRERAS Céline	M. BAUR Denis	M. DI BARTOLOMEO R.
Mme FRIIO Marie-Rose	M. NOEL Guy	Mme ZYDEK Christine	M. LAVALLEE J.-Pierre
M. LEUBE Michel	M. VOUIIN Jean-Pierre	M. ANDRE René	M. BECKER Patrick
Mme BRIER Marcelle	M. FERRERO Marc	M. GANDECKI Claude	M. KLOP Jean
M. LOUIS Jean-Charles	M. MIZZON Jean-Marie	Mme RENAUX Patricia	M. SCHITZ Denis
M. WALTER Jean-Marie	M. GREINER Philippe	M. HEYERT Jean-Marc	M. HOLSENBURGER A.
Mme KHAMASSI Kheira	M. LAVAUT José	M. MEDVES Jean-François	M. TOCZEK Jean-Paul

Procurations :

M. THOUVENIN J.-Marie	a donné procuration à	M. ZENNER Bernard
M. SZUREK Michel		M. BARBÉ Jérôme
M. PETERMANN Mathieu		M. BALCERZAK Roland
M. LORENTZ Maurice		M. BECKER Patrick
M. BOGUET Henri		M. MIZZON Jean-Marie
Mme CEDAT-VERGNE N.		M. LAVALLEE J.-Pierre
M. DORVEAUX Lionel		Mme RENAUX Patricia
M. SAPIN Bruno		M. WALTER Jean-Marie
M. JURCZAK Serge		M. HEYERT Jean-Marc
Mme SPERANDIO F.		M. HOLSENBURGER A.
M. TARILLON Philippe		M. MEDVES Jean-François

Absents excusés :

M. CINO Frédéric	M. IORIO Antoine	M. WANNINGER J.-Marc
M. VUILLEMARD Patrick		

Absents non excusés:

M. LATTWEIN Jean-François	Mme VENTOLINI F.	Mme FICARRA Béatrice
M. BROUILLET Laurent	Mme SASSELLA Sylvie	M. FRIJO Antoine
M. OCTAVE Henri	M. LEBOURG Gérald	M. PERLATI Daniel
M. PERON Patrick	M. CHRISTNACKER Daniel	

La séance débute à 18h10.

Pour toute la séance :

Membres en exercice : 59
Présents : 33
Procurations : 11
Absents : 15

La séance est levée à 18h50.

Assistaient en outre :

Mme COLNOT Isabelle, directrice générale du SMiTU
M. ANDRE Cédric, directeur adjoint du SMiTU
M. VAUTRELLE Alexandre, juriste du SMiTU
M. DIMEL Sébastien, responsable des finances du SMiTU,
Mme SCHLIENGER Sylvaine, chargée de mission PDU et Citézen du SMiTU
Mme RAGNI Sandrine, assistante de direction du SMiTU
Mme BERNASSOLA Nathalie, chargée de communication du SMiTU

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2018

Application agréée E-legalite.com

POINT I.5 – DELIBERATION N° 2018/05 - DEMANDE DE L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PREALABLE A LA DUP ET A L'ENQUETE PARCELLAIRE

Le projet Citézen vise à faciliter les déplacements, favoriser le développement économique et améliorer le cadre de vie du territoire. Il consiste en la réalisation de deux lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) dont les tracés ont été validés lors du Conseil Syndical du 14 décembre 2016 et qui desserviront les villes d'Hayange, Serémange-Erzange, Florange, Terville, Thionville, Yutz et Basse-Ham

La réalisation de cette opération fait l'objet d'un mandat de maîtrise d'ouvrage au groupement SODEVAM / TRANSAMO par marché en date du 10 juillet 2015.

La concertation publique relative à ce projet de création de 2 lignes de bus à haut niveau de service (BHNS) a été organisée en application des dispositions des articles L.300-2 et R.300-1 du Code de l'urbanisme du 28 août au 27 septembre 2017. Le bilan global de la concertation menée auprès du public sur ce projet a été validé par délibération du Comité Syndical le 20 octobre 2017.

Un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a été constitué en vue de permettre au Préfet de prononcer l'utilité publique du projet. Ce dossier comprend : la présentation du demandeur, l'objet de l'enquête, une notice explicative, un plan de situation, les plans généraux des travaux, les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants, l'étude d'impact ainsi que ses annexes et son résumé non technique, l'étude socio-économique, le bilan de la concertation préalable, l'appréciation sommaire des dépenses. Il est complété par un dossier d'enquête parcellaire.

En effet, la DUP permet d'assurer la maîtrise foncière de tout ou partie des terrains nécessaires au projet par acquisition ou si besoin par voie d'expropriation. La procédure de déclaration publique comportera ainsi une enquête parcellaire afin d'identifier exactement les propriétaires.

Il est proposé au Comité Syndical :

- d'approuver le dossier d'enquête publique se rapportant au projet Citézen,
- d'approuver le dossier d'enquête parcellaire se rapportant à ce projet,
- d'autoriser le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Moselle, l'ouverture au profit du SMiTU :
 - d'une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet Citézen,
 - d'une enquête parcellaire.
- d'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires dans le cadre de cette procédure d'acquisition ou d'expropriation foncière et à signer les actes y afférents.

Les documents se rapportant à la présente délibération sont consultables au SMiTU.

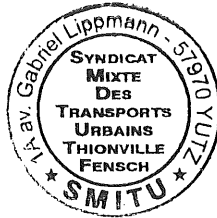
Le Bureau Syndical en date du 21 février 2018 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le dossier d'enquête publique se rapportant au projet Citézen,
- approuve le dossier d'enquête parcellaire se rapportant à ce projet,
- autorise le Président à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de la Moselle, l'ouverture au profit du SMiTU :
 - d'une enquête publique portant sur l'utilité publique du projet Citézen,
 - d'une enquête parcellaire.
- autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires dans le cadre de cette procédure d'acquisition ou d'expropriation foncière et à signer les actes y afférents.

Pour extrait conforme,
A Yutz, le 13 mars 2018
Le Président

Roger SCHREIBER



PUBLIÉ-NOTIFIÉ
Le 16/03/18
Le Président du SMiTU